

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC18

présenté par

Mme Descamps, Mme Auconie, M. Benoit, Mme Frédérique Dumas, Mme Firmin Le Bodo,
M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, Mme Sanquer, M. Vercamer et
M. Zumkeller

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« haine »

insérer les mots :

« et à la violence »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de normaliser et banaliser des actes de violence (meurtre, agressions physiques, agressions sexuelles) sur Internet doit être précisément ciblé et combattu. Les cas de harcèlement haineux sur la toile contenant notamment des menaces d'actes physiques (menaces de mort, menaces de viols) sont une véritable problématique et une véritable difficulté.